

Journal de la Marine Marchande – 8 janvier 2010

Précisions

Le président du Cluster Maritime Français et de l'Institut Français de la Mer, nous demande d'apporter des précisions à la suite de la publication de notre article, « l'éolien, une énergie envahissante qui attire toutes les cupidités ».

Francis Vallat nous écrit que nous avons laissé supposer que l'absence de Jacques Attali aux Assises de la Mer en décembre « procédait d'une abstention volontaire correspondant en quelque sorte à sa volonté de ne pas participer aux débats, dans la ligne de sa condamnation récente de certains excès en matière de développement sauvage (absence de règles) de l'énergie éolienne, plus spécifiquement en Allemagne avec le risque que la France suive ce « délire » ! Par ailleurs Francis Vallat s'élève contre notre phrase finale selon laquelle « Jacques Attali n'est pas membre du Cluster, d'autres le sont », qui insinuerait que le Cluster n'est pas objectif ou crédible sur ces sujets.

De fait et à ses yeux « la vérité est complètement contraire à ces considérations. En effet Jacques Attali, qui en était désolé, a eu une obligation de dernière minute à laquelle il ne pouvait se soustraire et l'empêchait de venir à Brest à son grand regret. À aucun moment cette

question des éoliennes n'a créé la moindre difficulté entre lui et les organisateurs des Assises/Journées de la mer à Brest (avec qui d'ailleurs il continue de dialoguer sur le thème de "Demain la mer" porté en particulier par Infomer avec le complet soutien du CMF). Et surtout, sur le fond, le groupe de travail "synergie" EMR (Énergies Marines Renouvelables) du Cluster ne cesse au contraire de pousser, auprès de nos Autorités, à l'émergence rapide d'une réglementation à la fois claire, stricte et adaptée aux éoliennes en mer. Comme cela s'est fait par exemple au Danemark, et ce dans un esprit correspondant totalement à l'écrit de Monsieur Attali auquel se réfère le JMM (écrit d'ailleurs discutable mais se fondant sur les excès rencontrés ici ou là en matière d'éoliennes terrestres) ».

En outre, ajoute le président du CMF « j'ai rencontré le directeur de cabinet de Monsieur Borloo mi-décembre sur plusieurs sujets, l'un d'entre eux - pour lequel j'étais dûment mandaté par les professionnels des Éoliennes en mer - étant précisément d'insister sur la nécessité de mise en place rapide des dites règles, avec notre accord total sur leur aspect à la fois contraignant et adapté. Il n'y a d'ailleurs pas eu de désaccord sur ce point. »